



## travaux de mise sous terre

Par **avibela**, le **07/06/2012** à **22:14**

Bonjour, je vais essayer d'être brève. Nous avons entrepris des travaux de mise en normes dans notre appartement, l'entreprise qui a fait l'installation a donc fait passer un fil de terre sous gaine dans les parties communes jusqu'à notre cave où se trouve le piquet de terre installé par la même entreprise. Avant ces travaux nous avons contacté le syndic de l'époque (2004) pour lui faire part de nos travaux. Il donne son accord en nous précisant qu'il était bien de le faire, de mettre notre appartement en sécurité puisque l'immeuble construit en 1947 n'a jamais connu de prise de terre et en plus aucun projet en ce sens là n'allait voir le jour.

La copropriété a changé de syndic en 2008, lors de la dernière assemblée il a été décidé de mettre l'immeuble en norme donc installation d'une mise sous terre pour les parties communes. Maintenant le syndic nous demande de retirer notre installation qui pour eux a été faite à la "sauvage" selon leur dire et d'en faire la demande.

Le syndic a t'il ce droit ?

Merci de vos réponses